

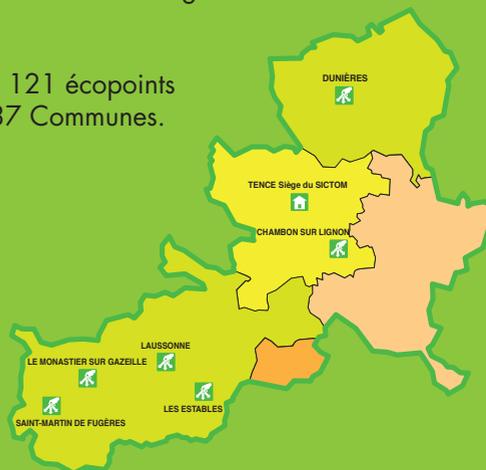
Le SICTOM Entre Monts et Vallées

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères regroupe 37 Communes regroupées dans 5 Communautés de Communes. Il a en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le SICTOM compte 6 déchèteries et 121 écopoints (soit 464 colonnes) répartis sur les 37 Communes.

SICTOM Entre Monts et Vallées
ZA de Leygat - 43190 TENCE
Tél. : 04 71 59 82 93
Fax : 04 71 56 35 45

Site : www.sictom-tence.com
Mél : sictom.tence@wanadoo.fr



Cités plume – février 2012 – imprimé sur papier 100 % recyclé – recours aux encres végétales

RÉDUIRE
NOS DÉCHETS C'EST
L'AVENIR

mes
déchets ?

mon
guide!



SICTOM Entre Monts et Vallées
ZA de Leygat - 43190 TENCE



Les écopoints



Dans la colonne
**EMBALLAGES
MENAGERS**, je dépose :

- les bouteilles en plastique
- les cartonnets
- les briques alimentaires
- les flacons et bidons en plastique
- les bidons, boîtes en métal ou aluminium, aérosols



Dans la colonne
**JOURNAUX
MAGAZINES**,
je dépose :

- les magazines, les journaux et les prospectus débarrassés de leur film plastique
- les papiers et enveloppes



Dans la colonne
VERRE, je dépose :

- les pots et bocaux en verre sans couvercle
- les bouteilles en verre sans bouchon

BON À SAVOIR

- **Pour gagner de la place, compactez** les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les canettes, dans le sens de la longueur.
- **Les papiers gras et souillés** (cartons de pizza, papiers peints...) vont dans le bac des ordures ménagères (OM).
- **Pensez aux riverains** : évitez de déposer vos déchets entre 22h00 et 7h00.
- **Pas besoin de laver vos emballages avant de les jeter**, assurez-vous simplement de bien les avoir vidés.
- **En cas de doute sur un déchet**, jetez-le dans le bac des ordures ménagères.

Les déchèteries

6 déchèteries à votre service :

CHAMBON

> Du 1^{er} avril au 31 octobre :
lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
> Du 1^{er} novembre au 31 mars :
lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h - 18h
samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

DUNIÈRES

> Du 1^{er} avril au 31 octobre :
lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h
et 14h - 18h
> Du 1^{er} novembre au 31 mars :
lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h - 18h
samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

LE MONASTIER

mercredi, samedi : 9h - 12h
jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h

LAUSSONNE

mardi : 9h - 12h et 14h - 17h
samedi : 9h - 12h

LES ESTABLES

vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

SAINT-MARTIN DE FUGÈRES

mercredi : 14h - 17h

Le SICTOM prévoit la réalisation d'une déchèterie aux normes au MONASTIER SUR GAZEILLE (sur la route de LAUSSONNE) en remplacement des 4 petites existantes. Ouverture prévue début 2013.

Le SICTOM prévoit la réalisation d'une déchèterie aux normes au MONASTIER SUR GAZEILLE (sur la route de LAUSSONNE) en remplacement des 4 petites existantes. Ouverture prévue début 2013.

En déchèterie, je dépose :



MÉTAUX



BOIS TRAITÉ



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



BATTERIES



DÉBLAIS / GRAVATS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)



DÉCHETS VERTS



DSEE



ENCOMBRANTS



LAMPES



PNEUMATIQUES



PILES ET ACCUMULATEURS



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

BON À SAVOIR

- L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.
- L'accès est interdit aux tracteurs agricoles et à tout véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC (poids total autorisé en charge).
- Les médicaments, périmés ou non, **doivent être déposés en pharmacie.** 
- Les déchets tels que le ciment, l'amiante, les bouteilles de gaz, les films agricoles usagés **ne sont pas acceptés.**
- Les pneumatiques, dépôt limité à 4 par passage.
- Les seringues : uniquement pour les personnes en auto-traitement (dépôt du 1^{er} au 8 des mois de mars, juin, septembre et décembre).

Mon bac

Dans mon bac ordures ménagères,
je dépose dans un sac fermé :



- **les emballages souillés** : barquettes sales, couches-culottes...



- **les déchets non recyclables** : films et sacs en plastique, pots de yaourt, ampoules à filament, vaisselle cassée, pot en terre...



- **les ordures ménagères** : restes de repas, épluchures... Ces déchets, tout comme les filtres à café, les mouchoirs, les essuie-tout peuvent aussi être compostés. Voir page 10 et 11.

BON À SAVOIR

- Chaque foyer dispose d'un bac destiné aux ordures ménagères correspondant à ses besoins. Les volumes des bacs varient de **80 à 770 litres selon votre production de déchets**.
- Votre bac est équipé d'une **puce électronique permettant d'enregistrer le nombre de levées réalisées**. Ces informations servent à élaborer votre facture.
- Le SICTOM a la responsabilité des bacs. En revanche, **le nettoyage du bac est à votre charge**.
- **Si votre bac disparaît**, il sera remplacé sur présentation d'un récépissé de dépôt de plainte auprès de la gendarmerie.
- Toute modification (déménagement, changement de bac...) doit être signalée au **numéro vert 0 800 34 97 85**.
- **Les véhicules de collecte passent toutes les semaines**. Libre à vous de présenter ou non votre bac.



12 écogestes, pour alléger mon bac OM

1 J'utilise un cabas pour mes courses, plutôt que des sacs plastiques.



2 Je choisis des produits sans emballage ou presque : les produits en vrac ou à la coupe, les formats familiaux...

3 J'utilise des piles rechargeables.



4 Je donne mes vieux livres et les vêtements que je ne porte plus à des associations.

5 Je fais réparer les appareils qui peuvent l'être pour allonger leur durée de vie.



6 Je loue des outils que j'utilise rarement plutôt que d'en acheter.

7 Pour mes repas ou les pique-nique, j'utilise de la vaisselle réutilisable.



8 Je mets un « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres*.



9 Je limite mes impressions papier et j'utilise les deux côtés de la feuille.

10 Je fais du compost avec mes épluchures et mes déchets de jardin.



11 Au bureau, j'utilise ma tasse plutôt qu'un gobelet en plastique.

12 Je bois l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille.



*STOP PUB disponible au SICTOM et dans les Communautés de Communes.

** Source Ademe



STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

Selon différentes études menées en France**, le gaspillage alimentaire représente une part importante des déchets trouvés dans le bac OM.

- Chaque français jette en moyenne **20 kg d'aliments par an** dans son bac OM.
- Sur ces 20 kg, 7 kg sont des aliments encore emballés, 13 kg sont constitués de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés.
- Pour **éviter le gaspillage alimentaire** : bien regarder ce qui reste au frigo et établir une liste avant de faire ses courses.
- Dans le frigo, **utiliser des boîtes fermées** pour conserver les restes, ou les congeler.
- Cuisiner en priorité les produits qui sont à consommer rapidement et ceux qui sont entamés.
- **Accommoder les restes** : des pâtes peuvent terminer en salade ou en gratin, des tomates ou des aubergines un peu mûres peuvent faire une bonne ratatouille...

Les règles d'or du compost

Pour faire mon compost, je dépose :



- **les déchets de cuisine** : épluchures, marc de café, pain, coquilles d'œuf, fruits et légumes abîmés...



- **les déchets de jardin** : tailles, tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes, mauvaises herbes...



- **les déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, copeaux...

BON À SAVOIR

- J'installe mon **composteur dans une zone semi ombragée**, à l'abri du vent et de la pluie.
- Je **varie les déchets** pour obtenir un amendement de qualité, en prenant soin de ne pas apporter trop de déchets à la fois.
- Je **maintiens une humidité suffisante** pour assurer la décomposition des matières. Attention toutefois : trop d'humidité freine le processus.
- J'**aère le compost** en mélangeant régulièrement.
- J'**évite de composter des déchets tels que** : les mégots, les graisses, les coquilles de mollusques, les métaux, les papiers imprimés...
- **Au bout de 8 à 12 mois**, le compost est prêt !